

### PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**SPECIAL N ° 32 - NOVEMBRE 2013** 

## **SOMMAIRE**

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées		
Secrétariat Général		
Arrêté N°2013322-0046 - Arrêté constatant les adhésions des communes à la char	te	
du Parc national des Pyrénées		1



### PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

# Arrêté n °2013322-0046

signé par Préfet de Région

le 18 Novembre 2013

65 - Préfecture des Hautes-Pyrénées Secrétariat Général Direction de la stratégie et des moyens

Arrêté constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national des Pyrénées



#### PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## ARRÊTÉ constatant les adhésions de communes à la charte du Parc national des Pyrénées

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-10;

Vu le décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées, modifié par décret n° 2013-962 du 25 octobre 2013 ;

Vu les saisines en date du 12 février 2013 par le Préfet de la région Aquitaine et par le Préfet de la région Midi-Pyrénées des communes dont le territoire est inclus dans le cœur du Parc national des Pyrénées ou son aire optimale d'adhésion, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels ces communes appartiennent;

Vu l'avis favorable des communautés de communes suivantes concernant l'adhésion des communes à la charte du Parc national des Pyrénées :

Communauté de communes d'Aure en date du 02 avril 2013

Communauté de communes Aure 2008 en date du 25 mars 2013

Communauté de communes de Saint Savin en date du 09 avril 2013

Communauté de communes du Val d'Azun en date du 11 avril 2013

Communauté de communes des Véziaux d'Aure en date du 13 mars 2013

Vu l'avis défavorable de la Communauté de communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, en date du 12 mars 2013, concernant l'adhésion des communes à la charte du Parc national des Pyrénées;

Vu le refus de se prononcer des communautés de communes suivantes concernant l'adhésion des communes à la charte du Parc national des Pyrénées :

Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure en date du 13 avril 2013

Communauté de communes de la Vallée d'Ossau en date du 04 avril 2013

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes suivantes, portant adhésion à la charte du Parc national des Pyrénées :

## Pyrénées-Atlantiques:

Communes	Date	Communes	Date
Accous	28 mai 2013	Escot	03 juin 2013
Arudy	29 mai 2013	Etsaut	11 avril 2013
Bedous	30 mai 2013	Izeste	08 juin 2013
Bescat	07 juin 2013	Louvie-Soubiron	31 mai 2013
Castet	07 juin 2013	Lys	07 juin 2013
Cette-Eygun	1 <sup>er</sup> juin 2013	Sevignac-Meyracq	31 mai 2013
Hautes-Pyrénées :			
Adast	29 mai 2013	Gaillagos	15 avril 2013
Ancizan	15 mars 2013	Gavarnie	11 juin 2013
Arras-en-Lavedan	05 juin 2013	Gèdre	15 avril 2013
Arbéost	11 juin 2013	Guchan	1 <sup>er</sup> juin 2013
Arcizans-Avant	05 avril 2013	Guchen	08 mars 2013
Arcizans-Dessus	03 juin 2013	Grust	28 juin 2013
Arrens-Marsous	16 mai 2013	Lau-Balagnas	11 juin 2013
Artalens-Souin	10 juin 2013	Luz-Saint-Sauveur	24 mai 2013
Aspin-Aure	24 mai 2013	Préchac	03 juin 2013
Aucun	24 mai 2013	Pierrefitte-Nestalas	15 avril 2013
Aulon	14 mars 2013	Saint-Lary-Soulan	28 mai 2013
Ayros-Arbouix	16 mai 2013	Saint-Savin	22 mars 2013
Bagnères-de-Bigorre	12 juin 2013	Saligos	22 mai 2013
Barèges	31 mai 2013	Sazos	06 mai 2013
Bazus-Aure	13 avril 2013	Sers	13 juin 2013
Beaucens	06 juin 2013	Sireix	10 juin 2013
Betpouey	10 juin 2013	Tramezaygues	29 mars 2013
Bun	12 avril 2013	Uz	05 avril 2013
Cadeilhan-Trachère	11 avril 2013	Viella	13 avril 2013
Campan	13 mai 2013	Vielle-Aure	16 mai 2013
Cauterets	03 juin 2013	Viey	03 juin 2013
Chèze	10 juin 2013	Vignec	1 <sup>er</sup> juin 2013
Esquièze-Sère	13 juin 2013	Villelongue	29 mai 2013
Estaing	27 mai 2013	Viscos	20 avril 2013
Esterre	13 juin 2013	Vizos	06 juin 2013
Ferrières	06 mai 2013		

 $\mathbf{Vu}$  les délibérations des conseils municipaux des communes suivantes, portant refus d'adhésion à la charte du Parc national des Pyrénées :

## Pyrénées-Atlantiques:

Communes	Date	Communes	Date
Aste-Béon	11 juin 2013	Laruns	10 juin 2013
Aydius	31 mai 2013	Lées-Athas	07 juin 2013
Béost	10 juin 2013	Lescun	07 juin 2013
Bielle	11 juin 2013	Lourdios-Ichère	17 juin 2013
Bilhères-en-Ossau	12 juin 2013	Louvie-Juzon	07 juin 2013
Borce	27 mai 2013	Osse-en-Aspe	06 juin 2013
Buzy	07 juin 2013	Sainte-Colome	05 avril 2013

Eaux-Bonnes 13 juin 2013 Sarrance 05 juin 2013 Gère-Bélesten 22 mars 2013 Urdos 31 mai 2013

Hautes-Pyrénées:

Communes Date

Aragnouet 28 mai 2013 Sassis 03 avril 2013 Vier-Bordes 13 juin 2013

Vu l'absence de délibération des conseils municipaux des communes suivantes :

### Hautes-Pyrénées:

Argelès-Gazost

Soulom

Sur proposition du Préfet des Hautes-Pyrénées, Commissaire du Gouvernement du Parc national des Pyrénées,

#### ARRÊTE

**Article 1**<sup>er</sup> : Il est constaté que les communes suivantes ont adhéré à la charte du Parc national des Pyrénées :

Pyrénées-Atlantiques:

Accous Castet Izeste

Arudy Cette-Eygun Louvie-Soubiron

Bedous Escot Lys

Bescat Etsaut Sevignac-Meyrac

Hautes-Pyrénées:

Adast Bun Préchac

Ancizan Cadeilhan-Trachère Pierrefitte-Nestalas Arras-en-Lavedan Campan Saint-Lary-Soulan

ArbéostCauteretsSaint-SavinArcizans-AvantChèzeSaligosArcizans-DessusEsquièze-SèreSazosArrens-MarsousEstaingSersArtalens-SouinEsterreSireix

Aspin-Aure Ferrières Tramezaygues

Aucun Gaillagos Uz Aulon Gavarnie Viella

Ayros-Arbouix Gèdre Vielle-Aure

Bagnères-de-BigorreGuchanVieyBarègesGuchenVignecBazus-AureGrustVillelongueBeaucensLau-BalagnasViscosBetpoueyLuz-Saint-SauveurVizos

Article 2 : Les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, les présidents des communautés des communes concernées, les maires des communes concernées, le directeur de l'établissement public du Parc national des Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Il sera publié au Journal officiel de la République française, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Il sera également transmis aux présidents des communautés de communes et aux maires des communes concernées.

Fait à Toulouse, le 18 NOV. 2013

Le Préfet de Région

Henri-Michel COMET